

## **COMMUNIQUE DE PRESSE L'ACTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN GRAND EST POUR LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS**

Le lundi 28 avril 2025 se tient la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

### **Quel est l'état de lieux en région Grand Est ?**

Accidentologie en Grand Est :

- 2022 : 75 850 accidents du travail dont 50 mortels,
- 2023 : 77 259 accidents du travail dont 46 mortels,
- 2024 (données provisoires) : 70 764 accidents du travail dont 30 mortels.

Les secteurs d'activité ayant connu les plus d'accidents mortels en 2024 : industrie, activité de services aux entreprises, construction.

La nature et les causes de ces accidents sont multiples : accidents de la route, chutes de hauteur, accidents en lien avec l'utilisation d'une machine...

### **Mobilisation des services de l'inspection du travail en Grand Est en 2024**

L'Inspection du Travail a réalisé :

- plus de 1650 enquêtes liées à des accidents du travail dans le but d'établir les responsabilités mais aussi de prévenir la survenance d'un nouvel accident par des demandes de mise en conformité ;
- plus de 600 arrêts de travaux visant à soustraire les travailleurs d'un danger grave et imminent ;
- plus de 400 contrôles dans le cadre d'une campagne nationale portant sur la conformité et l'utilisation des équipements de travail.

### **Actions de prévention portée par la DREETS**

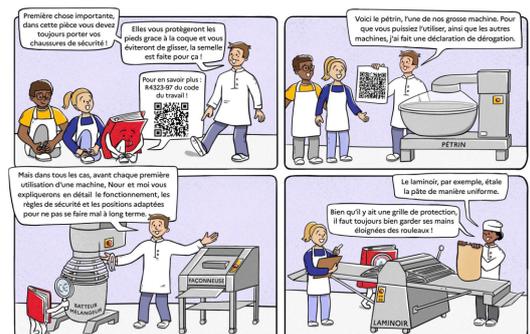
- **Jeunes travailleurs** : actions de prévention auprès des jeunes en CFA et en lycée professionnel (sensibilisation sur les fondamentaux en matière de santé et sécurité (obligation de sécurité de l'employeur, formation à la sécurité, équipements de protection...). Réalisation de bandes dessinées sur les risques professionnels à destination des jeunes : boulangerie (déjà diffusée), garage (en cours de réalisation), bâtiment (à venir)

- **Chutes de hauteur** : des vidéos de prévention et bonnes pratiques sont mises en ligne sur le site du PRST4 (quai de chargement, mise en rayon dans le commerce, fosse d'inspection). <https://prst-grand-est.fr/>

### **Information du public**

Réalisation deux guides :

- o Guide pour les victimes des accidents du travail : [https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/dreets\\_-\\_guide\\_accidents\\_de\\_travail\\_-\\_version\\_numerique\\_-\\_maj.pdf](https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/dreets_-_guide_accidents_de_travail_-_version_numerique_-_maj.pdf)
- o Guide pour les familles des victimes d'accidents du travail mortels, en collaboration avec l'association Collectif familles stop à la mort au travail : <https://grand-est.dreets.gouv.fr/Accompagner-les-familles-des-victimes-d'accidents-du-travail-mortels>



### **Le risque routier professionnel**

Le risque routier est un risque professionnel majeur : chaque année les accidents routiers professionnels (qu'ils soient de mission ou de trajet) constituent la première cause de mortalité au travail. En 2023, le risque routier professionnel, c'est un accident toutes les 10 minutes. 15% des décès liés à ces accidents sont des accidents de mission. Les conséquences sont graves et représentent plus de 5 millions de journées d'arrêt de travail chaque année.

Plus d'informations sur :

- <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>
- <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites-page-1-189/risque-routier-professionnel-les-7-engagements-pour-une-route-plus-sure>